



HAL
open science

Une leçon d'histoire pour le présent : le Service d'Aménagement de la Région parisienne (1953-1967)

Jean-Claude Croizé

► To cite this version:

Jean-Claude Croizé. Une leçon d'histoire pour le présent : le Service d'Aménagement de la Région parisienne (1953-1967). Villes en parallèle, 2008, Document 4, pp.39-64. halshs-00448096

HAL Id: halshs-00448096

<https://shs.hal.science/halshs-00448096>

Submitted on 18 Jan 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNE LEÇON D'HISTOIRE POUR LE PRÉSENT

LE SERVICE D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE (1953-1967)

1) Un grand service de l'État... et une méthode d'approche

Le Service d'Aménagement de la Région Parisienne (SARP) apparaît en 1953 dans l'organigramme du ministère de la Reconstruction et du Logement. Contrairement au Comité d'Aménagement de la Région Parisienne (CARP), un organisme consultatif institué en 1941 associant une pléiade de personnalités, et dont l'existence se prolonge à la même période, le SARP est un organe d'exécution de l'État, dûment inscrit dans les lignes hiérarchiques du ministère, et initialement rattaché à la direction de l'Aménagement du Territoire pilotée par André Prothin.

Cette configuration institutionnelle évolue progressivement à partir de 1955, quand est créé le Commissariat à la Construction et à l'Urbanisme de la Région Parisienne, dont le premier titulaire est le préfet Pierre Sudreau, et le SARP finit par quitter le Quai de Passy pour rejoindre au Boulevard Morland l'immeuble nouvellement édifié pour abriter les services préfectoraux. Le Service conserve sa dénomination et, naturellement, son site d'implantation quand il passe sous la houlette de Paul Delouvrier, préfet délégué au District de la Région Parisienne. C'est finalement la mise en place des institutions régionales qui lui fera perdre à la fois ses titre et rang d'origine : en 1967, il est intégré au tout nouveau Service Régional de l'Équipement de la Région Parisienne, en tant que simple Division de l'urbanisme.

Le cadre institutionnel dans lequel prend place l'action du Service suffit à rappeler que l'urbanisation de la région parisienne a été le fait de l'État pendant la plus grande partie des « Trente Glorieuses », et que le rôle des élus territoriaux a été longuement réduit à la portion congrue. Certes, cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de dialogue : d'une part, le Service « associe » les maires à certaines réunions, ou les fait « consulter » par les urbanistes qu'il délègue sur le terrain; d'autre part, comme dans toutes les administrations de l'État, on note que les « interventions parlementaires » sont souvent territorialement situées, que ce soient celles de René Mayer (pour la Seine) de Michel Boscher (pour la Seine-et-Oise), ou encore de Paul Séramy (pour la Seine-et-Marne). Mais la capacité d'initiative n'en reste pas moins, pour l'essentiel, entre les mains du SARP, un trait encore accentué par le fait que nombre des acteurs du Service ont été longuement présents aux affaires, à commencer par son chef, Pierre Gibel, contrôleur général de la Construction, un proche d'André Prothin qui assure la direction du SARP de 1953 à 1965, après avoir été à la tête du Service de l'Aménagement du Territoire lors de la création du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Ses supérieurs ont également pu travailler dans la durée. Lorsque André Prothin quitte la direction de l'Aménagement du Territoire, il ne disparaît pas pour autant de l'horizon du SARP : il prend en effet la responsabilité de ce qui était alors la plus importante opération d'aménagement de la région parisienne en devenant le premier président de l'établissement public chargé de l'aménagement de la "région de la Défense" (EPAD). Quant à Pierre Sudreau, il ne laisse le Commissariat à la construction et à l'urbanisme de la région parisienne que pour devenir ministre de la Construction (1958-1962), ce qui n'est pas de nature à

diminuer son influence puisque l'aménagement du territoire fait partie de ses prérogatives. Son successeur au Commissariat, Marcel Diebolt, sera par la suite préfet de Paris (1969-1971), en remplacement de Maurice Doublet qui passe alors à la région. Enfin, si Paul Delouvrier n'apparaît que dans le dernier tiers de l'existence du SARP, il reste préfet de la région parisienne jusqu'en 1969 et, comme on le sait, son action se prolonge au-delà, notamment au niveau des villes nouvelles.

À côté de ces hommes qui incarnent tout à la fois la continuité de l'action de l'État et la proximité aux plus hautes instances du pouvoir, des urbanistes en chef comme Henri Bahrmann, André Bricet ou Pierre Magnan ont pu également laisser une empreinte durable auprès des équipes opérationnelles, de même que des ingénieurs comme J.B. Perrin ou R. Ripoche. Les cadres constituent l'essentiel des effectifs du SARP : sur les 58 agents de 1960¹, il n'y a pas moins de 20 urbanistes ou ingénieurs ("en chef", "principaux" ou de "première classe"), sans compter les cadres moyens ("contrôleurs", "réviseurs" et autres "vérificateurs"). Le service dispose alors de deux structures de production de plans : le "bureau de dessin" attaché aux urbanistes en chef responsables des différents départements de la région, et l'*Agence d'Urbanisme de la Région Parisienne*, où huit dessinateurs œuvrent sous la conduite de l'architecte-urbaniste François Prieur.

On aperçoit ici que l'action du Service ne se limite pas au suivi de l'élaboration des projets d'aménagement (selon le vocable dominant des années 1950) puis des plans d'urbanisme (selon le vocable accrédité dans les années 1960) : le SARP est en effet équipé pour assurer lui-même la fabrication d'une partie des projets. Cette responsabilité directe dans la production des pièces s'exerce tout d'abord à l'égard des documents de portée générale, comme la révision de 1956 du *Projet d'aménagement de la région parisienne (PARP)* de 1939, ou la préparation du *Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne (PADOG)* de 1960. Ainsi que l'atteste la relative fréquence de la signature de François Prieur, il arrive aussi qu'on prenne en charge la réalisation de documents de portée locale comme les projets d'aménagement communaux ou intercommunaux, les plans directeurs d'urbanisme intercommunaux (PDUI), ou les plans d'urbanisme de détail, mais, à ce niveau, la règle générale est de confier la mission à des architectes-urbanistes qui travaillent sur commande du Service.

Outre son rôle dans la mise en place des projets d'aménagement et des plans d'urbanisme, qui l'associe étroitement à la mise en place du zonage, avec des domaines d'application qui concernent notamment la désignation des assises foncières des grands ensembles, des ZUP puis des premiers germes des villes nouvelles, le Service a également la charge de donner un *avis préalable* sur la configuration des grands programmes de logements puis un avis sur leurs permis de construire, ainsi que sur tout permis de construire susceptible de poser problème à un titre ou à un autre, quand bien même il s'agirait d'une simple maison ou garage individuel. Dans le même esprit, et c'est le point qui va retenir l'attention dans les analyses qui suivent, il exerce un contrôle systématique sur le mouvement des activités, en premier lieu les activités de production, mais aussi les garages automobiles et les stations-services, les stockages et les entrepôts, etc. Dans ce domaine, la procédure repose sur la délivrance d'un *agrément "de principe"* pour une surface à bâtir et un secteur d'implantation déterminés, suivie par une vérification de conformité lors de l'instruction de la demande de permis de construire.

¹ Source : organigramme et schéma d'affectation des bureaux du 6 mai 1960 (Archives Nationales, versement 19770791, article 17). À l'effectif qui peut être constaté à cette date, il faut ajouter huit postes non pourvus, qui concernent essentiellement des cadres moyens.

De cet ensemble de prérogatives et d'interventions qui qualifient un grand service territorial de l'urbanisme, un fonds conservé aux Archives Nationales² rend compte de la manière la plus détaillée. Ce fonds correspond au minutier où sont classés par ordre chronologique, de décembre 1953 à décembre 1967, les doubles de toutes les pièces émises par le SARP, qu'il s'agisse de comptes-rendus de réunions, d'*avis* ou d'*agrément*s, de notes ou de correspondances, ou encore de documents concernant la gestion du personnel, jusqu'aux fiches de remboursement des "frais de tournée". Chaque carton couvre une période de 4 à 6 mois et contient de 1100 à 1400 pièces, ce qui donne au total quelque 45 000 pièces, représentant sans doute 100 000 à 150 000 pages. Une documentation aussi foisonnante relate admirablement la vie et l'activité du service, mais elle est d'autant plus difficile à exploiter que le mode de classement ne permet d'effectuer aucune sélection thématique à priori.

Un traitement exhaustif apparaissant comme impraticable dans un délai raisonnable, on a pris le parti de procéder par sondage, en relevant dix à vingt références par mois, et en s'efforçant de nourrir particulièrement certaines rubriques (infrastructures, projets d'aménagement et plans d'urbanisme, projets de logements, projets d'activités,...). Bien qu'on ne dispose que d'un sondage, on a lieu d'espérer que la masse des références relevées, de l'ordre de 2000 au total, permette d'identifier les principales tendances et les phénomènes récurrents.

Afin de mettre en évidence des faits saillants, on s'est ensuite livré à un traitement numérique des données sous un logiciel documentaire comportant une vingtaine d'entrées qui couvrent les thèmes, les lieux, les personnes, les organismes et les entreprises. La machine a alors calculé le nombre de cartons où un item déterminé avait été relevé : c'est ce qu'on désignera dans la suite du texte comme le nombre de *mentions*. Pour donner sens à cette notion, il convient tout d'abord de remarquer que le nombre de *mentions* est borné par un maximum égal à 38, qui correspond au nombre des cartons d'archives : dans ces conditions, un effectif de dix *mentions* correspond à une récurrence déjà forte, et un effectif de cinq ou six, à un phénomène probablement non négligeable. On peut ensuite examiner un cas, par exemple celui de l'architecte Marcel Lods, dont le nom fait l'objet de cinq *mentions*. Cela signifie qu'il a été remarqué au moins une fois dans cinq cartons différents, que ce soit en tant que concepteur de plans d'urbanisme ou de projets d'architecture. Le nombre des opérations où cet architecte est réellement intervenu peut être inférieur ou supérieur au nombre des *mentions*, d'une part parce qu'il est possible que son nom soit associé à la même opération dans plusieurs cartons, et d'autre part, en sens inverse, parce qu'il est possible que son nom apparaisse au titre de plusieurs opérations dans un même carton, ce qui ne donne qu'une seule *mention*. Il importe enfin de rappeler qu'on est en présence de résultats de sondage : il est très probable que le nom de Marcel Lods figure dans différents cartons sans avoir été relevé, et l'évaluation des *mentions* dont on dispose doit donc être considérée comme une estimation minorante.

Comme il est de règle en statistique, les modalités de réalisation de la mesure fixent ses limites de pertinence. Les résultats chiffrés dont on va faire état prétendent seulement donner une idée de la fréquence relative avec laquelle apparaissent les différents items dans une rubrique déterminée. Cela peut sembler un peu court mais, comme on va le montrer par la suite ce détour quantitatif suffit à mettre en évidence des récurrences qui ne sont pas sans signification.

² Versement 199770791, 38 articles.

2) Les thèmes d'intervention

Les thèmes d'intervention peuvent se classer en trois catégories :

- la gestation des documents d'urbanisme, qui représente la grande affaire du Service,
- la mise en place des infrastructures sur lesquelles repose l'urbanisation,
- des développements appliqués concernant la mise en place des programmes qui vont constituer la substance bâtie.

21. Projets d'aménagement et plans d'urbanisme.

Le Service paraît relativement peu impliqué dans la préparation du SDAU de la Région Parisienne de 1965, qui est le fait de la petite équipe rassemblée au District autour de Paul Delouvrier. Mais il joue manifestement un rôle porteur dans la révision du PARP effectuée en 1956 (8 mentions) puis dans la mise en place du PADOG de 1960 (7 mentions). Pour donner corps aux orientations contenues dans ces documents généraux, un souci récurrent concerne la réalisation des PDUI (25 mentions), dont beaucoup se font à l'échelle du canton. À l'échelon territorial de base, on voit défiler nombre de projets d'aménagement communaux, y compris des révisions de projets d'aménagement et de reconstruction (7 mentions).

L'ensemble donne lieu à une pratique constante du zonage, qui fait apparaître une préoccupation répétitive concernant les zones industrielles et autres zones d'activités (19 mentions). Les grandes opérations de logements bénéficient elles aussi d'une visibilité toute particulière : 4 mentions seulement pour les zones d'habitation, mais 14 mentions pour les grands ensembles et 11 pour les ZUP. À côté de ces opérations liées à l'extension du domaine bâti, les rénovations urbaines, généralement plus tardives, ont elles aussi une présence non négligeable (7 mentions), avec leur cortège de problèmes de relogement (4 mentions). On porte nettement moins d'attention aux secteurs sauvegardés prévus par la loi Malraux de 1962 (2 mentions) et, d'une façon générale, à la protection du patrimoine construit..

En revanche, la nature et les espaces verts ne sont pas perdus de vue (9 mentions), non plus que la protection des forêts (7 mentions, concernant notamment les forêts de Fontainebleau et de Saint-Germain) ni que, pour des objets divers, la protection des sites (8 mentions).

22. Infrastructures.

La mobilité constitue le nerf de la ville, et le développement des transports une rubrique clé des procédures d'urbanisation. Les transports en commun font naturellement l'objet d'une certaine attention, qu'il s'agisse des lignes SNCF et des gares (8 mentions) ou des projets d'extension du métro et de création du RER (6 mentions). On note également quelques références concernant la gestion des autobus. Mais la préoccupation dominante est de loin la refonte du système routier : 19 mentions pour les autoroutes (accès à Paris, future A 86,...), 25 mentions pour les routes (nationales et autres), 10 mentions pour les "contournements", sans compter les ponts (9 mentions) et les opérations d'urbanisme qui y sont liées.

Un autre genre d'infrastructure, aussi encombrant que déterminant pour l'avenir, est représenté par les aéroports et autres aérodromes : au total 20 mentions concernant les sites du Bourget, de Villacoublay, d'Orly, ainsi que le projet d'un futur "aéroport nord". Plus modeste, le développement de l'héliport de Paris ne va pas sans poser question : on envisage une implantation sur le Quai de Grenelle (1956), puis on décide d'une piste supplémentaire à Issy-les-Moulineaux (1963).

La modernisation des moyens de transport ne s'arrête toutefois pas aux déplacements des hommes et des marchandises. Il y va également des fluides. Les réseaux qui assurent l'alimentation en eau sont un souci constant (16 mentions, sans compter les forages, captages et autres réservoirs), parallèle à ce que l'on constate à l'autre extrémité du processus avec les exutoires (15 mentions pour l'assainissement, sans compter les stations d'épuration, etc.). Dans le même temps, la montée en puissance de la fée électricité induit une multitude de contraintes (11 mentions pour les lignes à haute tension, 10 pour les centrales thermiques), auxquelles s'ajoutent celles des stations radio-électriques (4 mentions).

Enfin, la nature des usages qui sont traditionnels en Europe fait que la métropole ne sait que faire de ses morts. La création de vastes cimetières "intercommunaux" hors les murs constitue un thème récurrent des années 1950.

22. Genres de programmes

Dans la masse des autorisations de construire qui font l'objet d'un examen par le Service, on constate que les deux grands genres que représentent d'une part ce qui a trait au logement et d'autre part ce qui a trait aux activités sont présents à un titre ou à un autre dans tous les cartons. Tout en étant loin d'être absents, les projets de construction correspondant à des équipements publics laissent une trace quantitativement moins marquante.

En matière d'activités, on détaillera plus loin ce qui concerne les entreprises de production, et on se bornera donc ici à donner quelques éléments de cadrage sur d'autres domaines. On peut par exemple préciser que les affaires de bureaux (16 mentions, y compris des centres de la toute nouvelle Sécurité Sociale) ou d'entrepôts (13 mentions) émergent nettement moins souvent que les affaires d'industrie. On peut également signaler que la modernisation et l'extension du parc de logements s'accompagne d'un début de transformation de l'appareil commercial, mais à une échelle qui, par référence aux bouleversements qui vont suivre, ne manque pas de paraître bien timide au double point de vue du nombre des opérations et de leur étendue : 7 mentions de "centre commercial" et 2 mentions de "supermarché". Quittant le secteur tertiaire pour passer au secteur primaire, on note que, corrélativement à l'essor de la construction, le développement des activités extractives pose des problèmes répétés, qu'il s'agisse des carrières (9 mentions) ou des sablières (9 mentions).

Sur le front du logement, ce sont les HLM – évidemment en immeubles collectifs – qui dominent le paysage, avec 35 mentions. Ces immeubles sont souvent groupés en ensembles suffisamment consistants pour donner lieu à des plans d'urbanisme "de détail", ainsi qu'on l'a évoqué plus haut. Pour autant, les HLM n'occupent pas tout l'horizon : le lotissement (29 mentions) demeure une pratique de base, essentiellement en relation avec une production de maisons individuelles qui reste non négligeable (24 mentions). Ces récurrences extrêmement fortes soulignent combien l'attention a pu être captivée par les procédures de développement du parc de *logements ordinaires*. D'une certaine manière, c'est dans la nature

des choses, puisque cela correspond à l'effort qui était alors en cours pour pallier à la *crise du logement*, mais on peut néanmoins s'étonner que les orientations en faveur des habitats communautaires qui se font jour au tournant de 1960³ paraissent trouver encore peu d'écho : deux mentions seulement pour les foyers de personnes âgées, et pas plus pour les foyers de travailleurs. Le seul genre d'habitat communautaire dont le décollage paraît sensible est celui des cités universitaires (4 mentions), en relation avec le développement général de l'enseignement supérieur.

Dans le domaine des équipements collectifs, c'est précisément l'enseignement qui représente l'objet le plus courant des procédures, à commencer par les niveaux primaire et secondaire (10 mentions au total), à continuer par le niveau supérieur : projets d'universités ou de grandes écoles (Orsay, Jussieu,...), auxquels on pourra adjoindre différents établissements de recherche (CNRS,...). Un second genre qu'on rencontre fréquemment est constitué par les grands équipements ressortissant à la santé publique : 8 mentions pour les hôpitaux généraux, et 2 pour les hôpitaux psychiatriques. Sur un tout autre plan, les services liés aux déchets urbains (10 mentions) paraissent constituer un domaine où les préoccupations s'accroissent, donnant lieu à la fois à des réflexions et à des réalisations sur l'organisation des filières de collecte et de traitement. Au niveau du traitement, on voit se mettre en place des stations d'épuration pour les effluents (3 mentions) et des centrales d'incinération pour les déchets solides (3 mentions).

23. Disponibilité des sols

Quelle que soit la nature des opérations – infrastructures ou programmes de construction – il faut encore disposer des terrains qui en formeront l'assise. Il est fréquent que les sols réaffectés soient des terrains militaires (12 mentions)⁴. Il ne faudrait toutefois pas imaginer que ces implantations militaires se trouvent toutes reconverties à des fins civiles – les armées ont aussi leur propre logique d'expansion – ni d'ailleurs que cela pourrait suffire à alimenter le flux de l'urbanisation. C'est donc sans surprise qu'on constate que l'indispensable *libération des sols* procède souvent de la contrainte : recours à l'expropriation (9 mentions), voire aux expulsions (2 mentions).

3) Les acteurs des projets

31. Maîtres d'ouvrage

En matière de maîtrise d'ouvrage, on note l'émergence de l'économie mixte, qui n'est réellement lancée en France que de façon très tardive, avec la législation du milieu des années 1950 sur les sociétés d'économie mixte (SEM). On a en effet une dizaine de mentions concernant des SEM d'aménagement ou de construction, comme la SEMEASO (SEM

³ Voir notamment l'article 12 de la loi-cadre sur le logement du 6 août 1957, les arrêtés et circulaires de 1960, 1961, 1962 et 1963 fixant les "caractéristiques techniques" des divers types de foyers (y compris les "résidences d'étudiants"), ou les rapports de 1960, 1961 et 1962 suivis de "vœux" du Conseil supérieur de la construction siégeant auprès du ministre (Archives Nationales, versement 19770818, article 11).

⁴ C'est également au titre des opérations foncières qu'on voit apparaître le monde religieux, avec deux mentions pour des communautés religieuses. Significativement, on n'a relevé aucune indication concernant des constructions d'églises.

d'équipement et d'Aménagement de la Seine-et-Oise) ou la SEMICLE (SEM de Construction de Logements économiques).

L'essentiel des références reste cependant tourné vers les opérateurs classiques de la construction. Nombre de promoteurs du secteur non aidé se trouvent cités ponctuellement : une à trois mentions selon les cas pour Cogedim, Cogifrance, Cerioz, Manera, le Groupement Foncier Français ou la société de Jean Riboud pour l'équipement de la plaine de Rambouillet et des abords de Trappes. Mais le haut de l'affiche reste tenu par les organismes qu'on désigne à l'époque comme les "grands offices" d'HLM : 12 mentions pour les offices départementaux, également réparties entre celui de la Seine et celui de la Seine-et-Oise, et 26 mentions pour les offices municipaux, dont 9 pour celui de la Ville de Paris (OPHLMVP). L'impact des promoteurs HLM gagne encore en ampleur quand on prend en considération les sociétés coopératives (20 mentions, dont 6 pour "Terre et Famille") ou les sociétés anonymes : 34 mentions, dont 7 pour "Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille" (FFF), 3 pour "Le Logement Français", 2 pour "Emmaüs", etc

Le profil de la maîtrise d'ouvrage qui se dégage ainsi invite à une interprétation nuancée de la thèse d'une "banquisation" ou d'une "privatisation" du financement du logement qu'on situe souvent à la charnière des années 1960. L'observation attentive du terrain de la région parisienne laisse entendre que, dans un premier temps, la transition à partir d'un financement massivement public s'est effectuée à travers des opérateurs qui sont de l'ordre de l'économie mixte, en ce sens qu'ils associent des financements publics et des moyens "privés" : les SEM, naturellement, et aussi les sociétés coopératives ou anonymes d'HLM. On peut d'ailleurs faire état d'autres éléments qui vont dans le même sens, qu'il s'agisse de l'implication très significative de l'Office Central Interprofessionnel du Logement (OCIL, 7 mentions), dont l'activité est assise sur la collecte du "1% des employeurs" institué en 1953, ou encore de la très forte présence de la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts (SCIC, 16 mentions), créée en 1954 et destinée à jouer un rôle tout particulier dans la résolution de la crise aiguë du logement qui sévit dans la région capitale.

32. Architectes et urbanistes

La nature du fonds veut qu'il permette de suivre très précisément l'implication des hommes de l'art dans la confection des projets d'aménagement ou des plans d'urbanisme pour lesquels ils sont rémunérés par le Service. Il en va différemment pour les opérations de construction, d'une part parce que les *avis* et *agrément*s préalables sont le plus souvent délivrés sans qu'un projet ait été dressé, d'autre part parce la notification d'un aval ou d'un refus du permis de construire qui fait suite peut se faire sur la simple indication de l'objet et de l'identité du pétitionnaire. On comprendra donc que les concepteurs dont les noms apparaissent sont plutôt ceux qui sont intervenus dans la mise en place des documents et règlements d'urbanisme.

Cela n'empêche pas qu'on voie apparaître 5 à 8 mentions de concepteurs connus pour être associés à de grandes opérations de l'époque, comme Robert Camelot, Roland Dubrulle, Marcel Lods, Noël Le Maresquier, Jean de Mailly, Clément Tambuté ou Bernard Zehrfuss. À côté de Noël Le Maresquier, d'autres enseignants de l'École des Beaux-Arts ou des futures Unités Pédagogiques d'Architecture sont mentionnés de façon épisodique (Albert Laprade, Georges-Henri Pingusson) ou de façon réitérée (Jacques Allégret, notamment pour le projet d'aménagement de Longjumeau). Pour être appréciables, ces présences sont toutefois

beaucoup plus discrètes que celle d'Olivier Rabaud ou de François Prieur qui, comme on l'a dit, était de la maison : très actifs dans la mise en place des PDUI, l'un et l'autre se trouvent gratifiés d'une dizaine de mentions. Il reste que les prestataires les plus engagés dans les projets d'aménagement et les plans d'urbanisme sont, de loin, les trois associés de l'agence Damery-Vetter-Weil (DVW), qui cumulent 28 mentions, dont 15 pour Pierre Vetter. Tout compté, la rubrique des concepteurs contient plus de 120 noms, mais la commande de l'urbanisme parisien paraît s'être concentrée sur 25 à 30 prestataires qui font l'objet de 3 à 15 mentions.

4) Les lieux d'action

41. Sites récurrents

La localisation géographique des interventions d'urbanisme et/ou de construction se caractérise tout d'abord par la récurrence de certains sites ou types de site. C'est notamment le cas de l'opération de la Défense, qui émerge nettement avec 20 mentions : problèmes de libération des sols et d'expropriation, infrastructures de transport, programmes de logement (et d'abord de relogement), lancement du CNIT et des premières opérations de bureaux.

D'autres sujets de prédilection concernent les ponts et têtes de pont, déjà cités plus haut (4 mentions pour le seul pont de Sèvres), ou les forts parisiens (9 mentions), un exemple type de domaine militaire dont on attend que la désaffectation ouvre des terrains à l'urbanisation. La recherche de terrains disponibles, ou susceptibles de le devenir, conduit à s'intéresser de près aux sites d'aéroports anciens et désormais gagnés par l'urbanisation : Le Bourget et surtout le site industriel, militaire et gouvernemental de Villacoublay, où il s'agit tout à la fois de maîtriser le trafic en vue de réduire les nuisances sur les terrains riverains, et de réaffecter des sols qui appartiennent à des avionneurs traditionnels.

Le besoin de sols pour construire n'est toutefois pas le seul motif qui justifie la considération portée à un site. Il s'agit aussi de protéger, et notamment de préserver les grands espaces boisés qui, avec l'automobile, ne vont pas tarder à se muer en parcs de proximité. On a déjà eu l'occasion d'évoquer les 7 mentions dont bénéficie la Forêt de Fontainebleau. Dans un registre voisin, on peut citer les 6 mentions qui concernent la Vallée de Chevreuse, un ensemble aussi enviable que délicat qui donnera plus tard matière à un parc naturel régional.

42. Départements et communes

La répartition des mentions selon les départements se caractérise tout d'abord par une grande homogénéité. On constate en effet une équivalence complète entre les trois départements qui vont former la région Île-de-France, chacun d'eux étant mentionné dans les 38 cartons du versement. On ne saurait dire plus clairement qu'un point de vue centré sur l'ancien département de la Seine est largement dépassé, et que l'échelle des interventions est déjà celle de l'actuelle région capitale. Si l'on ajoute qu'on rencontre 17 mentions du département de l'Oise, on sera enclin à soutenir que le territoire qui a été érigé en Région Parisienne au cours des années 1960 a été sous-dimensionné dès l'origine.

Au niveau des communes, la ville de Paris (34 mentions) est certes la plus présente, mais sans que l'écart avec les 28 autres communes les plus citées (10 à 21 mentions) soit en proportion des poids respectifs de population. Une comparaison sur une base territoriale plus juste suppose qu'on revienne pour Paris à l'échelle des arrondissements. Aucun de ceux-ci n'apparaît dans plus de 8 cartons, ce qui constitue un résultat plutôt maigre. Dans la mesure où les mentions sont pour une part liées aux opportunités foncières, on ne s'étonnera pas de voir émerger des arrondissements périphériques comme le 15^{ème} (8 mentions) et le 19^{ème} (6 mentions), ou encore des sites comme celui de la Halle aux Vins (3 mentions). Le bilan est clair : la Ville de Paris est sans doute le centre de la richesse et de la décision, mais ce n'est déjà plus, beaucoup s'en faut, un lieu majeur de l'action.

Hors les murs, les sites dont on s'occupe tendent également à s'éloigner. Quelque 460 communes sont mentionnées. Beaucoup n'apparaissent qu'une seule fois, à l'occasion de la mise en place des plans d'urbanisme intercommunaux, et on aurait certainement constaté une couverture complète du territoire de l'actuelle Île-de-France⁵ si on avait relevé exhaustivement les communes visées par les PDUI. Les communes les plus fréquemment citées appartiennent à la deuxième ou à la troisième ceintures, quand ce n'est pas plus : Vélizy-Villacoublay (21 mentions), Nanterre (18 mentions), Argenteuil, Corbeil-Essonnes (16 mentions), Aulnay-sous-Bois, Massy (15 mentions), etc. Les configurations qui fondent ces émergences associent la mise en place des projets d'aménagement et plans d'urbanisme à des objets de préoccupation tels que :

- les grands ensembles de logements (Argenteuil, Champigny-sur-Marne, Mantes-la-Jolie, Massy-Antony),
- les grands ensembles de logements et des projets d'industrie (Aulnay-Sevrans-Villepinte, Corbeil-Essonnes, Vitry-sur-Seine),
- les grands ensembles de logements et des questions d'infrastructures (Créteil, Vélizy-Villacoublay),
- des affaires de bureaux, de recherche et d'industrie (Saclay), éventuellement complétées par des opérations de logements (Courbevoie, Nanterre).

Si la lecture des émergences est le plus souvent relativement simple, on n'en constate pas moins, ici et là, des occurrences nettement plus complexes. On peut citer à cet égard le cas de Saint-Germain-en-Laye (10 mentions) où, au-delà du rituel qui va des projets d'aménagement aux PDUI (1958, 1960, 1963), on est confronté à des extensions urbaines sous forme de ZUP (1962, 1964), à des déplacements/réaménagements de casernes et de *quartiers* militaires (1956), à des questions touchant au centre-ville ancien (îlots insalubres, 1956), à des problèmes d'infrastructures et de protection du patrimoine (déviation de la RN 13 et protection des Terrasses de Saint-Germain, 1953), ainsi qu'à des demandes de permis de construire dans une forêt protégée (250 logements pour la SNCF, 1956).

5) Les entreprises de production en mouvement

51. Un inventaire à la Prévert

En-dehors du logement et de ses promoteurs, l'inventaire des organismes et des entreprises⁶ livre près de 400 items. Compte tenu, d'une part, des doublons entre acronymes et

⁵ Plus une bonne partie du département de l'Oise.

⁶ Y compris le bâtiment et les travaux publics (BTP).

dénominations développées et, d'autre part, de la présence de nombre d'organes de l'administration, il reste, en évaluation nette, près de 300 noms d'activités économiques, dont l'essentiel concerne des entreprises de production. La plupart des entreprises n'apparaissent qu'une fois, mais certaines se manifestent de façon répétée : tout compté, ces 300 items génèrent sans doute quelque 400 mentions.

Comme on le devine, la liste des entreprises constitue un inventaire à la Prévert, où figurent pêle-mêle une masse de PME et quelques dizaines d'entités bien connues. On va de la Laiterie des Bas-Vignons (1600 m² à Corbeil-Essonnes, 1959) aux caravanes Digue (5000 m² d'exposition à Coignières, 1959) en passant par les Émailleries de Bobigny (installation à Gonesse, 1959) ou les Verreries Industrielles Réunies du Loing (5000 m² à Samois, 1967). Mais on rencontre aussi les grands de l'automobile, de l'aéronautique, de la chimie, du BTP, etc., sans oublier Rotschild Frères, qui réaménage en 1967 l'immeuble du 19-25 rue Laffitte à Paris (13200 m² en superstructure et 20900 m² en sous-sol).

En centrant l'attention sur les entreprises de production⁷, on peut distinguer au moins neuf branches ou secteurs d'activité qui donnent lieu à des mouvements consistants :

1) L'énergie : environ 15 items et 50 mentions.

Le nucléaire n'est encore présent qu'au stade de la recherche : 3 mentions pour le Commissariat à l'Énergie Atomique, et autant pour le Centre d'Études Nucléaires de Fontenay-aux-Roses, qui fait l'objet d'extensions. L'entreprise reine du secteur reste incontestablement l'EdF, avec 21 mentions couvrant aussi la construction des centrales thermiques que la refonte et l'extension des réseaux. La maison-sœur du Gaz de France est nettement plus discrète (3 mentions, concernant essentiellement les stockages), de même que ses concurrents du gaz en bouteilles. Un domaine qui paraît en revanche particulièrement actif est celui des pétroles et des huiles, avec des préoccupations qui concernent généralement l'entreposage et la distribution : développement des stockages (au port de Gennevilliers, notamment) et création de stations-services. Les marques françaises ont leur part dans le processus (Total, Antar), mais on ne peut manquer de remarquer le poids des grands du cartel (Esso, 5 mentions; Shell, 2 mentions).

2) L'automobile et ses sous-traitants : environ 15 items et 35 mentions.

Citroën, Renault, Simca : les trois grandes entreprises de la région parisienne dominent le paysage, avec 6 mentions chacune. Elles sont accompagnées par des fabricants étrangers, qui apparaissent plus timidement, et essentiellement pour la mise en place de têtes de pont commerciales : Volkswagen, DAF ou General Motors, par exemple. Le secteur automobile entraîne par ailleurs son cortège de fournisseurs, notamment pour les pneus (Dunlop, Kléber-Colombes,...), les phares, les bougies et batteries (Champion, Fulmen), ou les carburateurs (Solex).

3) La construction mécanique et électrique : environ 15 items et 25 mentions.

Même si on voit apparaître des firmes bien connues, comme Richier (3 mentions) ou Alstom, la construction mécanique se caractérise par une certaine dispersion et des

⁷ Dans la mesure où le repérage s'effectue à partir des raisons sociales, il peut être utile de rappeler qu'une entreprise de production dispose aussi de bureaux, d'un appareil commercial, voire d'un centre d'essais ou de recherche. Les mentions qui sont faites de ces entreprises ne correspondent donc pas nécessairement à des établissements de production. Lorsque le cas s'est présenté, on a pris le risque d'ajouter au trouble en intégrant dans les neuf groupements qui vont être brièvement analysés les centres de formation ou de recherche qui s'y rattachent par nature, même s'il s'agissait d'entités autonomes ressortissant au secteur tertiaire.

références ponctuelles : L'Alsacienne de Construction Mécanique, La Petite Mécanique, Les Construction Mécaniques de Romainville, etc.

Dans le domaine de la construction électrique et des automatismes, qui bénéficie d'un nombre de mentions presque équivalent, on remarque surtout des entreprises comme la Compagnie Générale de Télégraphie sans Fil (CSF, 3 mentions) ou la Compagnie Générale d'Électricité (CGE, 2 mentions)

4) La construction aéronautique : environ 10 items et 20 mentions.

La construction des moteurs d'avion n'est pas absente (SNECMA, 2 mentions), non plus que les nouvelles sociétés nationales récemment fondées dans les régions (Sud-Aviation, SNCASO). Le phénomène le plus marquant est cependant la présence réitérée de Dassault, avec 4 mentions. Il faut souligner qu'on n'est pas toujours en face de mouvements de création ou d'extension. C'est ainsi que les deux mentions de Morane-Saulnier correspondent à une firme qui liquide des terrains et installations à Villacoublay, au profit de la future ZUP (1961, 1962). Le cas de Bréguet est intermédiaire : une mention pour une extension à Villacoublay (1954), et deux pour des liquidations parallèles à celles de Morane-Saulnier (1961, 1962).

On rattachera également à ce secteur d'activité un établissement de formation comme l'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC, 2 mentions) et des établissements de recherche comme l'Office National d'Études et de Recherches Aéronautiques (ONERA, 4 mentions) ou le Centre National d'Études Spatiales (CNES, 1 mention).

5) Produits alimentaires : environ 15 items et 20 mentions.

Dans ce secteur qui laisse une impression de grande dispersion, seul émerge le fabricant de salaisons Olida (3 mentions). Si les autres entreprises n'apparaissent guère qu'une fois, beaucoup peuvent néanmoins être regroupées en rubriques, dont les plus fournies concernent les laiteries, les grands moulins (de Paris, de Bobigny), ainsi que les eaux minérales et boissons gazeuses (Brasserie de l'Étoile, Schweppes, entrepôts de Vittel). Il reste un ensemble de mentions fort diverses où l'on trouve des salinières (pour des bureaux et entrepôts), ainsi que des firmes comme Astra, Grey-Poupon, etc.

6) Chimie-pharmacie : environ 10 items et 20 mentions.

À côté de quelques notations concernant de grandes entreprises à large spectre (Rhône-Poulenc, Imperial Chemical), l'essentiel porte sur la pharmacie et les produits d'hygiène. Dans le domaine de la pharmacie, on voit défiler des "laboratoires" comme Choay (3 mentions) ou Clin-Byla (3 mentions), en même temps que d'autres fabricants aux noms familiers comme UCLAF, Aspro, etc. Dans le domaine des produits d'hygiène, on voit se manifester des marques qui remplissent aussi bien les rayons de para-pharmacie et de parfumerie que les linéaires des premières grandes surfaces : L'Oréal, Roja, Cadoricin, Garnier, Helena Rubinstein, etc.

7) Imprimerie-édition : environ 15 items et autant de mentions.

On voit passer quelques maisons d'édition (Hatier, Fleuve Noir), mais ce sont les imprimeries, nombreuses à Paris, qui fournissent le gros des références, avec une dizaine d'items : Lang, Brodard et Taupin, Firmin-Didot, Imprimerie de la Rue du Louvre, etc.

On rattachera à ce groupe ses fournisseurs privilégiés que sont les papetiers, comme Prioux ou les Papeteries de la Seine.

8) Équipement du logement : environ 10 items et autant de mentions.

Les entreprises qu'on peut rassembler sous cette rubrique sont aussi variées que les éléments qui concourent à l'équipement de la maison. Cela va du mobilier (Le Lit National) et

du gros ménage (cuisinières Faure) aux pièces d'orfèvrerie (Christofle), en passant par l'électroménager (Electrolux, Philips, Thomson) ou le bricolage (Manufacture Parisienne de Quincaillerie).

9) BTP et matériaux : environ 40 items et 50 mentions.

Secteur évidemment très présent dans un monde où la construction connaît un essor considérable, le BTP rassemble quelque 25 items (pour 27 mentions). On voit citer divers acteurs du second œuvre (Otis, Verger-Delporte) ou des travaux publics (Routes et Terrassements, Société Chimique et Routière de la Gironde,...) mais la part du lion revient au gros œuvre du bâtiment, avec une place privilégiée pour les bétonniers : Bouygues, Coignet, Dumont et Besson, Léon Chagnaud, Paris-Ouest, Pérignon, etc. Dans ce concert, la présence de Phénix et de ses structures métalliques apparaît comme une exception.

Corrélativement, les fournisseurs les plus en vue sont ceux qui sont liés à la maçonnerie, ancienne ou nouvelle. On a déjà eu l'occasion de citer ceux qui posent des problèmes majeurs d'environnement : 7 mentions pour les sablières (dont 3 pour Morillon-Corvol), et 9 mentions pour les carrières, correspondant à une maçonnerie plus traditionnelle qui conserve toute sa place jusque dans la première moitié des années 1960. Il convient d'ajouter les marchands de béton prêt à l'emploi et leurs "toupies" (3 mentions pour Poliet et Chausson), etc. Spécialité éminemment parisienne, le plâtre n'est évidemment pas absent (Lambert, Placoplâtre). On n'aurait garde, pour finir, d'oublier des fournisseurs du second œuvre comme les verreries et les fabricants de peintures et apprêts (Ripolin, Net Apprêt), ou le fournisseur multicarte que représente Saint-Gobain (2 mentions).

10) Divers.

Les neuf groupements qui précèdent ne suffisent pas, beaucoup s'en faut, à rendre compte complètement du paysage que forment les entreprises de production en mouvement. Un nombre consistant d'items échappe à la classification qu'on s'est proposée : c'est par exemple le cas de L'Air Liquide, une entreprise qui vaut à elle seule 4 mentions. Face à un ensemble à la fois dispersé et numériquement trop important pour être vu comme purement résiduel, on se cantonnera à donner une idée de sa diversité en évoquant quelques-uns des domaines d'activité qui sont concernés :

- forges et fonderies (Fonderie Cromback, Forges de Bobigny,...),
- textile (Saint-Frères,...),
- films, photographie, cinéma (Kodak,...),
- machines numériques (Bull, Hewlett-Packard)
- bijouterie (Murat),
- etc.

52. Essai de bilan

Même si un certain nombre de mentions sont – déjà – attachées à des modernisations de l'appareil commercial et à la distribution, ou à des affaires de bureaux, la grande majorité est nettement liée à des entreprises de production. Dans la mesure où elles sont pour l'essentiel saisies à l'occasion de demandes d'agrément ou de permis de construire, ces mentions qualifient des entreprises en mouvement. Dans de rares cas, on est en présence de nouvelles mouvements de retrait ou de simples liquidations de terrains, notamment dans les sites où on fait place nette en vue d'opérations d'aménagement d'une certaine envergure comme des ZUP ou des rénovations urbaines. Mais, conformément à l'idée qu'on se fait de l'époque, la figure générale est celle de l'expansion : agrandissements, installations nouvelles, etc.

C'est sans surprise qu'on note le dynamisme de secteurs correspondant à des consommations de base, comme les produits alimentaires, ou la place de l'imprimerie et de l'édition dans les activités d'une région capitale dont la vocation culturelle est affirmée. On ne s'étonnera pas non plus de l'essor du bâtiment et de ses fournisseurs, et on peut constater l'effet d'entraînement de la modernisation des logements : appel à de nouveaux équipements domestiques, notamment permis par le desserrement progressif des surfaces habitables, et appel à des consommations dérivées qui vont de l'énergie aux produits d'hygiène.

On s'attardera plus sur des développements qui reposent sur des innovations techniques lancées au cours du demi-siècle précédent et qui, dans une lecture à la Schumpeter, paraissent devoir être situées au cœur de la dynamique des "Trente Glorieuses". On retiendra à cet égard trois domaines d'activité qui confèrent une coloration particulière à la période et qui, significativement, constituent des lieux où, tout à la fois, se poursuit une recherche technique ou technologique active et où les entreprises *nationales*, propriétés de l'État, ont un rôle éminent. Il s'agit respectivement de :

- l'électricité,
- l'automobile,
- l'aéronautique.

Ce n'est pas seulement en raison de leurs établissements de production, de recherche ou de leurs services commerciaux que ces domaines apparaissent dans nos nomenclatures : comme on l'a vu plus haut, les productions auxquelles ils sont attachés ont eu une influence déterminante dans la configuration du territoire, notamment en matière de réseaux de transport.

On peut noter enfin des phénomènes plus discrets mais que, rétrospectivement, on doit considérer comme annonciateurs de la période qui va suivre. Parallèlement à l'extension des hôpitaux, l'émergence de la pharmacie marque le début de l'explosion des consommations médicales qui va suivre. Sur d'autres plans, on peut mesurer l'importance de la recherche nucléaire, tout d'abord vouée aux objectifs militaires mais dont des effets dérivés ne vont pas tarder à prendre une place exceptionnelle dans les grands aménagements civils, cependant qu'on aperçoit, en pointillé, de premières manifestations des activités consacrées au traitement numérique de l'information.

On voit ainsi que la simple identification des entreprises en mouvement permet de constituer un tableau qui s'inscrit dans un flux historique de long terme tout en rendant de nouvelles dimensions qui s'imposent dans les problématiques de l'aménagement. Il faut ajouter que le fonds qu'on a examiné apporte un éclairage original sur un dernier objet de questionnement : comment ces entreprises en phase de modernisation et d'extension gèrent-elles la localisation de leurs établissements de production ?

6) Des localisations nouvelles ?

Pour approcher la question des localisations, on propose d'examiner en détail l'objet des mentions concernant deux domaines d'activité en expansion rapide (aéronautique, automobile) et un domaine traditionnel de l'activité parisienne (imprimerie-édition).

En matière d'**aéronautique**, un principe classique consiste à situer les installations de production sur des aérodromes existants ou à proximité immédiate. On a déjà eu l'occasion de voir que Bréguet avait été autorisé à développer ses installations à Villacoublay en avril 1954, avant que les disponibilités foncières en bordure du site ne soient affectées à des usages urbains plus ordinaires au début des années 1960. Les facilités accordées à Bréguet dans les années 1950 ne paraissent pas constituer un cas isolé : la SNCASE est autorisée à réaliser une halle de montage d'hélicoptères sur l'aérodrome du Bourget en septembre 1955, et on peut rattacher à la même tendance l'implantation de Sud-Aviation à La Courneuve en novembre 1957.

Les quatre mentions concernant Dassault échappent toutefois à cette logique : il s'agit d'une part d'extensions du centre administratif et de conception de Saint-Cloud (février 1954, décembre 1959), et d'autre part de l'installation d'une soufflerie de 3000 m² à Bois-d'Arcy (avril et juillet 1965). Il en va de même pour la SNECMA, qui cherche à localiser ses développements nouveaux dans le secteur de Corbeil-Essonnes ou d'Évry-Petit-Bourg (mai et juin 1963). L'impression qui se dégage est que les sites d'aérodrome se sont fermés dans les années 1960 et que les firmes ont alors été amenées à chercher ailleurs des terrains assez grands et susceptibles de supporter diverses nuisances, sans cependant s'éloigner beaucoup du centre parisien : au fond, en termes de position par rapport à la zone agglomérée, on reste globalement dans l'ordre de ce que produisaient les principes de localisation antérieurs.

La recherche de sites neufs ne va pas toujours sans difficulté, y compris pour des organismes d'état. C'est ainsi qu'en juillet 1963 le CNES essuie un refus ("*avis défavorable*") pour un projet d'implantation à Vert-le-Grand, une commune qui contribuera à l'assise territoriale de la ville nouvelle de Melun-Sénart dans les années 1970. L'ONERA a plus de chance avec son installation au Fort de Palaiseau (décembre 1953, décembre 1954) puis son développement à Meudon (Parc de Chalais, décembre 1961, mars 1965).

Dans l'industrie **automobile**, on constate tout d'abord un nombre consistant d'extensions sur les sites historiques ou à proximité immédiate. C'est ainsi qu'on voit la Régie Renault procéder à des extensions à Billancourt (installations de production en 1955, bureaux en 1958) ou au Bas-Meudon (installations de production, 1962). De son côté, SIMCA développe son établissement de Poissy en l'étendant de 31200 m² en 1955-1956. Dans le même temps, le sous-traitant Glaenzer-Spicer vient s'installer sur la commune, et il sera autorisé plus tard à implanter ses fonctions de recherche à Carrières-sous-Poissy (1967).

Pour les grandes marques comme pour leurs fournisseurs, l'expansion de la production impose néanmoins la l'exploitation de nouveaux sites. Ceux-ci resteront le plus souvent à la charnière de la première et de la deuxième ceintures, comme le montrent les autorisations dont bénéficie successivement SIMCA à Nanterre (1955) et à Aulnay-sous-Bois (1957). C'est sa fidélité aux rives de la Seine et aux convois fluviaux qui conduira la Régie Renault à s'éloigner sensiblement plus en se projetant vers l'aval du fleuve au-delà du site de SIMCA (autorisations répétées pour les implantations de Flins et d'Aubergenville en 1955 et 1957). Un trait particulier à SIMCA paraît être l'effort consacré à l'appareil commercial de proximité : installation d'un concessionnaire à Bezons (1958), surélévation de trois niveaux du hall d'exposition de Paris 10^{ème} (1967),...

La situation de Citroën apparaît un peu part, d'autant que la firme assume déjà le lancement d'un centre de production à Rennes, un lieu relativement éloigné de son terroir du 15^{ème} arrondissement. Une affaire qui fait l'objet de longs échanges avec le SARP concerne l'éventuelle installation d'un "centre technique" de la firme à Villacoublay (1961, 1962, 1963, 1964). Mais c'est la perspective du départ du Quai de Javel qui confère au cas Citroën une tonalité particulière : ici c'est le principal établissement de production de la firme qui est en cause, et cela permet de prendre la mesure des stratégies d'implantation qui animent les dirigeants de l'automobile. On n'est pas encore fixé sur le site qui supportera le futur centre de production : on évoque des possibilités au Blanc-Mesnil, à Saclay ou à Rungis. Pour sortir de cet état d'incertitude, les dirigeants de Citroën finissent par exposer aux responsables du SARP une position très claire, qui est relatée dans une note que Pierre Gibel adresse à Paul Delouvrier le 25 septembre 1965⁸, et d'où ressortent deux points caractéristiques :

- d'une part, la firme désire réemployer sur le nouveau site au moins 80% du personnel de l'ancienne usine; dans ces conditions, les dirigeants de Citroën estiment "beaucoup trop éloignés" des sites comme Mantes-la-Jolie (Yvelines) ou Lieusaint (Seine-et-Marne), qu'on leur propose en raison de l'excellence des liaisons routières et ferroviaires, et, pour être tout à fait net, "un rayon de 15 kilomètres autour du boulevard périphérique constituerait à leur avis une distance maximum";
- d'autre part, les dirigeants de Citroën ont procédé à une étude de la "localisation de l'habitat de leur personnel", ainsi que des "zones d'influence des autres constructeurs d'automobiles"; cela les conduit à rechercher pour leur nouveau centre de production une localisation qui se trouverait "de préférence dans les directions Nord-Est et Sud-Est de Paris".

La force de la tendance à l'extension sur place est confirmée par le secteur de l'**imprimerie**, où l'on note des rénovations-agrandissements à l'intérieur même des murs de Paris. Des entreprises comme Lang (1967) et l'Imprimerie de la Rue du Louvre (1962) bénéficient l'une et l'autre d'agréments pour environ 3100 m², respectivement rue Archereau, dans le 19^{ème} arrondissement, et rue d'Aboukir, dans le 2^{ème} arrondissement. Quand on déménage, on se garde le plus souvent de s'éloigner : si Firmin-Didot quitte le 6^{ème} arrondissement de Paris, c'est seulement pour aller à Ivry-sur-Seine (1963), cependant que L'Imprimerie Industrielle se développe à Issy-les-Moulineaux (1957), la SIDA à Bagneux (1955), etc. Il en va de même pour les éditeurs avec l'installation de Hatier à Bagneux (1955) ou de Fleuve Noir à Ivry-sur-Seine (1959). Dans ce concert, l'imprimerie Brodard et Taupin fait figure d'exception en acceptant de prendre une sorte de chemin d'exil qui la conduit jusqu'à Coulommiers (1966, 1967), mais il faut souligner qu'il s'agit d'une exception de taille : le programme finalement inscrit au permis de construire modificatif de 1967 porte sur 11800 m² de plancher bâti.

⁸ Versement 199770791, article 31. La note prélude à un entretien que le président de Citroën, André Bercot doit avoir le 29 septembre avec Paul Delouvrier. Elle précise que le programme à réaliser comporte, d'une part, deux usines de mécanique occupant chacune environ 5000 personnes sur 60 hectares, et une usine de montage complète occupant environ 10000 personnes sur 150 hectares, qui devrait être "plus grande ou au moins égale à celle de Rennes".

7) Conclusion

Au moment de conclure, il importe de revenir sur les limites du fonds documentaire qu'on a analysé. Les dossiers du SARP concernent de façon certaine les entreprises qui demandent une transformation ou un nouvel établissement dans le cadre de la région parisienne. En revanche, le mouvement d'entreprises qui se projettent en tout ou en partie hors de la région a pu échapper à ce filtre. Il reste néanmoins une impression très forte, qui est suggérée par la fréquence des rénovations-agrandissements sur place et des installations nouvelles situées dans ou en bordure de la zone agglomérée, et qu'il est peu probable de voir démentie par des investigations plus exhaustives. Dans cette phase particulièrement dynamique des "Trente Glorieuses", le principe de localisation qui guide nombre d'entreprises consiste à ne pas s'éloigner du débouché privilégié (centre de la commande, masse de consommateurs) et du tissu de facteurs de production (main d'œuvre, fournisseurs, sous-traitants) que représente la région capitale.

Sans doute, ceux qui recherchent de grands terrains ou que la nature de leurs activités conduit à apprécier des sites un peu à l'écart poussent-ils à l'occasion des pointes vers des secteurs encore peu ou non bâtis, alimentant ainsi l'étalement progressif du périmètre urbanisé⁹. Mais, pour ce qui est de leur appareil de production et de recherche, l'horizon le plus courant des entreprises ne paraît pas s'étendre au "grand bassin parisien", et encore moins aux régions voisines de la Basse-Loire, de la Bretagne, de la Normandie ou du Nord-Pas-de-Calais. On n'est pas encore au temps où la Régie Renault s'égaillera de la Normandie au Nord, où les succès de Sud-Aviation puis de l'Aérospatiale fixeront le gros de l'aéronautique autour de Toulouse, cependant que la commodité du TGV encouragera les PUF à filer à Vendôme¹⁰, que Brodard et Taupin poursuivra son périple jusqu'à La Flèche (dans le sud de la Sarthe) et que la Société Nouvelle Firmin-Didot s'établira à Mesnil-sur-l'Estrée (dans l'Eure).

À considérer dans le détail cette ville productive qui, à la fois, se reconstruit sur elle-même et s'étend en tache d'huile, on ne saurait manquer de relever des opérations qui ont été agréées sans difficulté, mais qui ne sont pas allées sans poser de sérieux problèmes par la suite. On peut citer à cet égard le cas des Papeteries de la Seine dont l'extension sur son site de Nanterre est approuvée sans hésitation en 1958¹¹, alors qu'on lançait l'opération de la Défense. Trente ans plus tard, quand s'est dessinée la perspective d'un réaménagement Seine-Arche rejoignant les rives du fleuve à l'ouest, cette implantation à faible densité, à faible valeur ajoutée, etc. sera perçue par les urbanistes de l'établissement public d'aménagement comme l'exemple même de ce qu'il ne fallait pas autoriser dans l'aire d'influence du nouveau centre d'affaires. Sur un autre registre, puisque c'est l'objet même de la production qui va se trouver mis en cause, on peut évoquer l'usine de produits à base d'amiante que Ferodo propose d'installer en 1965 à Montereau-Fault-Yonne, et qui bénéficie d'un *avis favorable* sans réserve¹².

Sans doute pourra-t-on objecter qu'on revient ici à l'échelle de l'anecdote. il n'empêche : la simple existence de ces éléments de fait suffit à rappeler que les perspectives à

⁹ Même si elle se traduit par des résultats sensiblement différents, la tension vers les secteurs sud-ouest de Saclay ou de Villacoublay est par exemple bien visible, en relation, dans le cas de Saclay, avec la nouvelle implantation universitaire d'Orsay. Au sud, le secteur de Corbeil-Essonnes et des futures villes nouvelles d'Évry ou de Melun-Sénart est lui aussi l'objet d'un intérêt manifeste.

¹⁰ "À 42 minutes de Paris", comme le soulignera alors la signature de l'imprimeur...

¹¹ Versement 199770791, article 12 (avril 1958).

¹² Versement 199770791, article 30.

vingt ou trente ans ne sont généralement pas celles qui régissent l'investissement industriel, et que celui-ci est plus porté par des vues à moyen terme, quand il n'est pas soumis à des effets de conjoncture. On peut ajouter que la maîtrise du long terme est tout aussi problématique pour les aménageurs.

Jean-Claude CROIZÉ

Octobre 2005